

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

R255

CARTE
DE
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

DOSSIER DE DEMANDE

NOM: Daouben

PRÉNOMS: Yves Guillaume

Pseudos: _____

Date et lieu de naissance: 9 Novembre 1922 à Landunvez (Finistère)

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 27 MARS 1961
{ défavorable }

AVIS de la Commission Nationale. { favorable } le _____
{ défavorable }

DÉCISION { attribution } le 31 MARS 1961
{ rejet }

carte n° 161276
12 JUIN 1961

9429

D

Remis à

Adresse

N°
opération

N°
du reçu

DAOUBEN Yves
Roudalmezeau

-9 MARS 1960 : contact M. Gammec pour distribution

23 JAN 1961 : CA (m)

27 FEV. 1969

02590

Croix du Combattant Volontaire
de la guerre 1939-1945

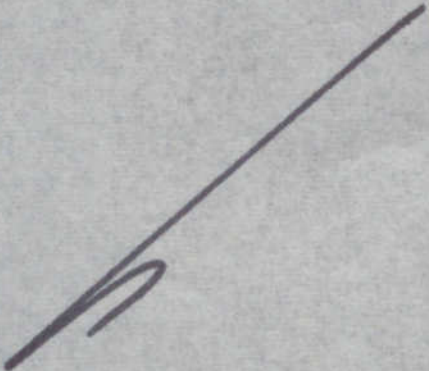
Attestation concernant :

M. DAUBEN Yves Guillaume
né le 9.11.1922 à LANDUNVEZ (Fère)

1

Monsieur Le Commandant du Bureau de Recrutement
de la 3ème Région Militaire
Quartier Foch - RENNES -

Votre lettre n° 443 R5/DECO/CCV du
5.2.1969.



**OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE**

**CITÉ ADMINISTRATIVE
QUIMPER**

TÉLÉPHONE : 95-14-50

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

QUIMPER, LE _____ 196

**Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,**

Certifie que :

par décision préfectorale n° A-29/35 en date du 31 Mars 1961
la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance a été reconnue à

**M. DAUBEN Yves Guillaume
né le 9 Novembre 1922 à LANDUNVEZ (Finistère)**

au titre de l'article R 255 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes
de guerre.

En conséquence, la carte du Combattant Volontaire de la Résistance n° 161 276 a
été délivrée à l'intéressé le 12 juin 1961 par le Service Départemental du Finistère.

Suivant attestation établie par M. GRANNEC Joseph, Capitaine Commandant le Bataillon
F.F.I. de PLOUDALMEZEAU, contresignée par M. SALAUN Fernand son adjoint, validée par le
Lieutenant Colonel de CARVILLE liquidateur national du mouvement "Libération-Nord", M. Y.
DAUBEN, dont les services de Résistance ne semblent pas avoir été homologués par l'autorité
militaire, a appartenu au groupement de Résistance de PLOUDALMEZEAU (mouvement Libération-
Nord) du 5 novembre 1943 à la Libération.

Le Mouvement "Libération-Nord" figure sur la liste des Mouvements de la R.I.F.
assimilés aux Unités Combattantes pour la période du 1er novembre 1940 à la Libération
(B.O.G. n° 328-3 - page 9).


F. DEUDON

III^e RÉGION MILITAIRE

A RENNES, le -5 FEV. 1969

BUREAU DE RECRUTEMENT

Quartier Foch — 35 - RENNES

N° 443 R5/DECO/CCV

Clf :

Téléphone : 50-55-71

Poste : 255 à Foch

Le Lieutenant-Colonel CRENN

Commandant le Bureau de Recrutement

à Monsieur le Secrétaire Général
de l'Office National
des Anciens Combattants
Service Départemental du Finistère

à QUIMPER

O B J E T : Croix du combattant volontaire de la guerre 1939-1945.REFERENCE : Instruction Interarmées n° 7000 SD/CAB/DECO/X du 28 février 1967.
J.O. du 11 mars 1967/page 2401.

Monsieur DAOUBEN Yves, Guillaume
né le 9 novembre 1922 à LANDUNVEZ (Fre),
numéro d'immatriculation : 42-290-14992,

titulaire de la carte de combattant volontaire de la résistance n° 161.276
délivrée par vos soins le 12 juin 1961, demande l'attribution de la croix
du combattant volontaire de la guerre 1939-1945.

Pour me permettre de compléter le dossier de ce candidat, j'ai
l'honneur de vous demander de bien vouloir établir et m'adresser l'attestation
d'appartenance à une unité combattante, prévue au titre II paragraphe 2 b, de
l'instruction citée en référence.

PAR DÉLÉGATION
Le Commandant VISSAC
Chef de Section

MINISTÈRE des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

DECISION GLOBALE N° A - 29/35

OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

en date du 31 MARS 1961

SERVICE DEPARTEMENTAL du FINISTÈRE
RESISTANCE METROPOLITAINE

Le MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE,

VU le Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre,

VU le décret n° 59-366 du 28 février 1959 relatif aux mesures prises à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'arrêté du 11 mars 1959, portant abrogation de l'article A. 159-2 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre, et donnant délégation de pouvoirs aux Préfets, pour l'attribution et le refus du titre de Combattant Volontaire de la Résistance

VU les demandes présentées par les intéressés, en vue d'obtenir la reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance (Séance du 27 MARS 1961)

D E C I D E :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué

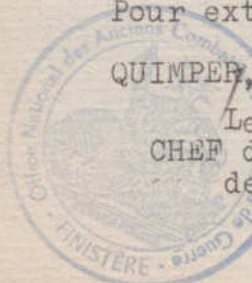
		Carte délivrée	
		Numéro	Date
Nom et Prénoms :	DAUBEN Yves	161276	12 JUIN 1961
Date de naissance :	9 novembre 1922		

Pour extrait certifié conforme

QUIMPER, le -7 AVR 1961

Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL
de l'OFFICE NATIONAL,
Le Secrétaire Général Adjoint

P./ le Ministre des Anciens
Combattants et Victimes de Guerre,
et par délégation,
Le PREFET,
signé : R. ANDRIEU



SERVICE DEPARTEMENTAL
DE L'OFFICE NATIONAL DES
ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES
DE GUERRE

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la
COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS VOLONTAIRES
de la RESISTANCE

(Réunion du 27 Mars 1961)

Le lundi 27 Mars 1961, à dix heures, s'est réunie à la Préfecture du Finistère, sous la présidence de M. GAY, Secrétaire Général, représentant M. le Préfet, la Commission Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance.

.....
Chaque catégorie de Résistants étant représentée, M. le Président déclare la séance ouverte et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 1960.

.....
DEMANDES INSTRUITES au titre de l'article R. 255 du Code des Pensions Militaires d'invalidité et des Victimes de Guerre -

AVIS FAVORABLE à l'unanimité :

(Motif : Activités non contestées et estimées suffisantes).

DAUBEN Yves

dossier n° 9429

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix sept heures.

QUIMPER, le 27 MARS 1961

Le SECRETAIRE,
D. GOURRET.

Le PRESIDENT,
P. GAY.



Pour extrait certifié conforme,

Le SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
du SERVICE DEPARTEMENTAL,
[Signature]

DOSSIER N° 9429

A DETACHER

et à RETOURNER au SERVICE DEPARTEMENTAL de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE - Impasse de la Palestine à QUIMPER -

M DAUBEN Yves

demeurant à Kerdéniel - PORTSALL - PLOUDALMEZEAU

déclare avoir reçu la carte N° **I6I272**

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en application de la Loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

PLOUDALMEZEAU

le 16 JUIN

1956

(signature)

Y. Dauben

P.S.: joindre une photographie d'identité
pour l'établissement de la carte de Combattant,
à laquelle vous donne droit le titre de Combattant
volontaire de la Résistance.



CARTE de COMBATTANT VOLONTAIRE de la RESISTANCE

FEUILLE d'EXAMEN

NOM : **DAOUBEN**

Prénoms : *Yves Guillaume*

Né le **9.11.1922**

I - PIECES PRODUITES :

*Témoignages de M. M. Gramme et Salain, validés par le C. de Evreux,
liquidateur National du Mouvement "Libération-Nord" : 5.11.1943 à la libération
(distribution de tracts et de journaux clandestins)*

27 MARS 1961

II - AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE du FINISTERE :

Motif :

{ FAVORABLE
{ DEFAVORABLE

J. Rolland

III - AVIS de la COMMISSION NATIONALE :

Motif :

{ FAVORABLE
{ DEFAVORABLE

IV - DATE de la DECISION :

CARTE de COMBATTANT VOLONTAIRE de la RESISTANCE

FEUILLE d'EXAMEN

NOM : DAUBEN

Prénoms : Jean Guillaume

Né le 9.11.1922

I - PIECES PRODUITES :

NÉANT

II - AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE du FINISTERE :

Motif :

ajourné à la prochaine commission
le 27-6-60

{ FAVORABLE
{ DEFAVORABLE
JG

III - AVIS de la COMMISSION NATIONALE :

Motif :

Departementale du Finistère

{ FAVORABLE
{ DEFAVORABLE

IV - DATE de la DECISION :

599
OFFICE NATIONAL des
ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de la GUERRE

Office départemental du
FINISTERE

9429 33 COMB. 1953
DEMANDE de la CARTE du
COMBATTANT VOLONTAIRE de la RESISTANCE

AVIS TRES IMPORTANT - Il est du plus grand intérêt pour le postulant, de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1)

Darobez

Prénoms (2)

Jos Guillaume

Pseudos (3)

Date et lieu de naissance (4)

9 novembre 1922 à Landunvez

Situation de famille :

marie, trois enfants

Profession :

marié de commerce

Nationalité :

Français

Adresse actuelle (5)

"Kerdaniel", ex Portzall - Ploutalmeguez (Finistère)

SITUATION MILITAIRE (postérieure au 17 juin 1940)

Neant

PROMOTIONS ou DECISIONS INTERVENUES DEPUIS la LIBERATION :

Neant

SITUATION CIVILE sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates)

marié - pêcheur à Portzall.

BLESSURES (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

Neant

(1) En lettres capitales

(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel

(3) Souligner le plus connu

(4) Joindre bulletin de naissance

(5) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant-cause.

T.S.V.P.

5-11-43

DECORATIONS avec référence (J.O. du Citations, numéro de l'ordre et copie du texte à annexer.) { au titre de la Résistance

RELATION SOMMAIRE des DIFFERENTES ACTIVITES EXERCEES dans la RESISTANCE :
Indiquer (avec LIEUX et DATES) :

- a) Les FORMATIONS ou RESEAUX auxquels vous avez appartenu ;
- b) Le NOM des responsables (chefs de réseau notamment pour les F.F.C.) qui vous ont CONTACTE, NOMME ou DESIGNE à vos grades et fonctions, COMMANDE ;
- c) Les ACTIONS contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les RESPONSABILITES ASSUREES ou les SERVICES RENDUS ;
- d) Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

a) - Groupement de Résistance de Ploubalmizeau,
à la date du 5 novembre 1943 -

b) - Capitaine Gramme, alors à la Gendarmerie de
Ploubalmizeau -

c) - Durant la clandestinité, distribution de tracts
et journaux clandestins ; récupération d'un fusil et
d'un revolver ; relevé des plans des installations alle-
mandes sur Portsall ; Réfectoire au S.T.O. -

A compter du 6 août 1944, j'ai participé avec
différents combats qui ont eu lieu pour la libération
des communes des cantons de Ploubalmizeau - St Pery
Le Conquet et Rest - (Siège de 44 jours) -

CERTIFIE EXACT

A Portsall le 28 décembre 1958
(signature)

Daenler

-Forces Françaises Combattantes de l'Intérieur-

Département du Finistère

Arrondissement du Finistère

Bataillon F.F.I. de PLOUDALMEZEAU

Je soussigné, Capitaine GRANNEC, Joseph, Garagiste à Argenton, commune de LANDUNVEZ, Chef cantonal de la Résistance et Commandant le Bataillon F.F.I. de Ploudalmézeau (Finistère), nom de guerre "Joseph 351, Chevalier de la Légion D'Honneur, Croix de guerre, Médaille de la Résistance Française, Médaille des Services Volontaires dans la France Libre, Croix du Combattant Volontaire, Carte du Combattant Volontaire de la Résistance N°002881 en date du 31 août 1951 et carte d'interné résistant n°I.204.01389 en date du 18 Janvier 1952, certifie sur l'honneur, que :

Monsieur DACUBEN, Yves né le 9 novembre 1922 à Landunvez demeurant à Keréniel - Portsall en Ploudalmézeau est inscrit au Groupement de Résistance de Ploudalmézeau le 5 Novembre 1943 en qualité d'homme de troupe.

Durant la clandestinité son action a été continue; a distribué des tracts et journaux clandestins; sur Portsall, Tréoupan et Kersaint; a fait une campagne de démoralisation de l'armée allemande.

A compter du 5 août 1944 a participé aux différents combats qui ont eu lieu pour la libération des communes des cantons de Ploudalmézeau-St. Renan-Le Conquet et Brest (siège de 44 jours).-

DACUBEN, Yves a servi avec honneur et fidélité dans les rangs de la Résistance Française.-

A, Argenton, le, 4 Août 1960

Le Capitaine GRANNEC, ex-chef cantonal de la Résistance et Commandant le Bataillon F.F.I. de Ploudalmézeau ;
Signé : GRANNEC.

Je soussigné, SALAUN, Fernand, ex-adjoint au Chef de la Résistance du canton de Ploudalmézeau certifie sur l'honneur exacts et sincères les faits relatés ci-dessus.

Brest, le, 29 Août 1960
Signé : SALAUN.

Vu : Berthaud

POUR VALIDATION

Le Lt. Colonel de CARVILLE
Liquidateur de LIBE-NORD;
Signé : de CARVILLE.

Libération - Zone Nord
Le Colonel
Bureau Militaire

*Copie certifiée conforme
à l'original*



COMMUNE
de Sandunvez

REGISTRE N° 1
ANNÉE 1922
FOLIO

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

DÉPARTEMENT
Finistère

Le neuf novembre mil neuf cent vingt deux
à dix sept heures du soir est né (1) : à Erémazan

Daroben. Yves. Guillaume
du sexe : masculin de (2) : Daroben. Olivier

et de Le Goff Marie. Anne. son épouse
domiciliés à Erémazan en cette commune

Mention Marginale (3) : a contracté mariage à la Mairie de Ploudalmezeau
le vingt juillet, mil neuf cent quarante neuf avec
Philomène Herbernières

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le quinze janvier
mil neuf cent cinquante neuf
Le Maire,



L. Puller

- (4)
- (1) Indication précise du lieu de naissance (rue, numéro) et prénoms.
 - (2) Prénoms, noms, lieu et date de naissance, profession et domicile des parents et indication de la qualité d'époux des père et mère. Toutefois ces indications ne doivent figurer que sur les extraits destinés aux héritiers, aux administrations publiques ou aux personnes susceptibles d'obtenir aux termes de l'article 57 du Code Civil, la copie intégrale de l'acte de naissance. Elles ne doivent pas figurer dans l'extrait délivré à tout requérant.
 - (3) Dans l'extrait délivré à tout requérant cette rubrique ne doit être remplie qu'en ce qui concerne le mariage.
 - (4) Timbre de droit d'expédition.

15 MARS 1960

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le 9 MARS 1960

Service Départemental
du Finistère

Le PREFET du FINISTERE

Impasse de la Palestine
QUIMPER
(Tél. : I4-50)

à Monsieur le Procureur de la République
près le Tribunal de grande instance
de Brest

cvr/9429

30 Francs
en timbres-poste

PARQUET DE BREST
Révisé le 12 MARS 1960
part le 2

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir,
dès que possible, un bulletin (N° 2) du casier judiciaire concernant :

M DAUBEN Yves Guillaume
né à Landunvez
le 9 Novembre 1922

Cette pièce est destinée à être jointe à un dossier administratif.

n228

Casier judiciaire du Tribunal Civil de Brest

Bulletin N° 2: "NEANT"

BREST, le 12 MARS 1960

Le Procureur de la République, Le Greffier,

[Signature]

[Signature]

P/ le PREFET,
Le SECRETAIRE GENERAL,
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,
Le Secrétaire Général Adjoint,



P.S. - Prière de joindre la présente note au bulletin demandé.